Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECOND AVIS

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLENEUVE-LOUBET CONCERNANT LA RÉALISATION DU CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF) DENOMME « CENTRE JENNY-LEFEBVRE » , DANS LE QUARTIER DE LA BERMONE, SUR LE SITE DIT DE « L'ERMITAGE PARTIE NORD – CHEMIN DES HAUTES-GINESTIERES »

Par arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2023, le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet à l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du P.L.U. de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du centre éducatif fermé dénommé «Centre Jenny-Lefebvre» dans le quartier de la Bermone sur le site «Ermitage partie Nord – chemin des Hautes Ginestières». Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. qui en est la conséquence.
Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.
Cette enquête publique sera conduite en application du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et les articles R.123-1 à R.123-24 définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.
La personne responsable du projet est :
L'Etat - Ministère de la Justice - Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est
158A rue du Rouet, CS 1008, 13295 Marseille Cedex 08
La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Provence Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis en date du 18 octobre 2023 sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis, joint au dossier d'enquête, est également consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.
L'enquête publique se déroulera :
du lundi 20 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 22 décembre 2023 à 17h00 inclus (soit 33 jours consécutifs)
au service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet (2 avenue des Rives)
Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés au siège de l'enquête publique précité, pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 14h00 à 17h00,uniquement sur rendez-vous pris par téléphone au 04.92.13.44.08 ou au 04.92.13.44.10, ou par e-mail à l'adresse suivante :raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr.
Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités.
Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes, à l'adresse suivante :
https ://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC.
Le site internet de la commune de Villeneuve-Loubet assurera un renvoi vers le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes.
Pendant toute la durée de l'enquête, des **observations et propositions du public** pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête publique précité, à l'adresse indiquée ci-dessus ou adressées, par correspondance, à l'adresse suivante, avant la date et heure de clôture de l'enquête, le vendredi 22 décembre 2023 à 17h00 : :
Monsieur le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique
relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du P.L.U. de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du centre éducatif fermé «Jenny Lefebvre»
Mairie - Service Urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet
Place de la République
06270Villeneuve-Loubet
Des observations écrites pourront également être consignées sur un registre complémentaire mis à disposition du commissaire enquêteur lors de ses permanences.
Les observations écrites pourront également être déposées dans les mêmes conditions de délai, par voie électronique, à l'adresse suivante : **ep-dpmecvl-cef@alpes-maritimes.gouv.fr** et seront consultables sur le site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes précité.
Ces observations seront annexées au registre d'enquête.
M. Jean-Claude HENNEQUIN, Directeur d'établissements sanitaires en retraite, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le tribunal administratif de Nice le 22 septembre 2023,pour conduire cette enquête publique, recevra le public à l'adresse suivante :
Pôle culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle)
30 Allée Simone Veil
06270 Villeneuve-Loubet
Et, selon le calendrier suivant :
Lundi 20 novembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi 8 décembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi 22 décembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
M. le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour remettre au Préfet des Alpes-Maritimes son rapport et ses conclusions sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet. Une copie de ses documents sera déposée pour y être consultée, au service urbanisme de la commune de Villeneuve-Loubet, **pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.**
Ces documents pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des territoires et de la mer – service aménagement urbanisme et paysages – pôle aménagement et planification) et rendue publique par voie dématérialisée sur le **site internet des services de l'État des Alpes-Maritimes précité.**
Par suite, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet sera approuvée par le Préfet des Alpes-Maritimes, après avis sous deux mois du conseil municipal de Villeneuve-Loubet, en application de l'article R 153-17 du code de l'urbanisme.
Fait à Nice, le 25 octobre 2023
Pour le Préfet,
Le sous-Préfet,
secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes
Signé : Philippe LOOS

1224A001

PUBLIEZ EN VERSION NUMÉRIQUE
LES ANNONCES LÉGALES
À PARAITRE DANS LE 06
annonces-legales.tribuca.net
tribuca.net
est habilité à publier
des annonces légales
selon Arrêté Préfectoral
du 16 décembre 2022
Recevez comme habituellement
une attestation, puis un Certificat
de mise en ligne
après validation par nos services.
Pour tout renseignement
complémentaire
annonceslegales@tribuca.legal

La Colle sur-Loup
DESTINATION ART DE VIVRE

2EME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP
Premier avis d'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 17 octobre 2023, le Maire de la commune de La Colle-Sur-Loup a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 juillet 2017.
A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur **Bruno COMBIER** en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques LAVILLETTE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête se déroulera à la mairie de la Colle-Sur-Loup, chemin du Canadel, **du mercredi 22 novembre 2023 au mercredi 6 décembre 2023 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie (bureau au rez-de-chaussée) les :
- Mercredi 22 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 30
- Samedi 2 décembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 30
- Mercredi 6 décembre de 14 h 00 à 17 h00
Le dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville (https ://lacollesurloup.fr/).
L'avis de l'Autorité environnementale concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale du projet de modification du PLU sera tenu à la disposition du public selon les mêmes modalités.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur :
- Soit par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique@
mairie-lacollesurloup.fr
(spécifier dans l'objet : modification n°1 du PLU)
- Soit par courrier à l'adresse suivante : **Mairie de la Colle-Sur-Loup – A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – (modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme) – Chemin du Canadel – 06480 LA COLLE SUR LOUP**
Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'organisation et le déroulement de l'enquête publique pourront être sollicitées auprès de Mme Elodie DIDIER (Service Urbanisme) aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie ou par téléphone au 04 93 32 42 37.
Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de La Colle-Sur-Loup sera saisi pour l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.
A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public auprès du service urbanisme de la mairie et sur le site
https ://lacollesurloup.fr/
jusqu'à l'approbation de la modification par le conseil municipal.

1224A003

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/11/2023 il a été constitué la **SASU** suivante :
Dénomination : **NIGHT MARKET**
Siège social : 5 Boulevard Pierre Sémard 06300 Nice
Capital : 500 €
Objet : Alimentation générale et tout ce qui se rapporte à la vente de produits électronique comme chargeurs téléphone, piles, vente de produit sédentaires et non sédentaires, vente de boissons non alcoolisées.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nice
Admissions aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées, chaque action donne droit à une voix.
Cession d'actions : libres
Président : M. DA LUZ SEMEDO Flavio demeurant 37bis Av. Henri Matisse 06200 Nice.

1224A038

BOSIO EVRARD ET ASSOCIES
Société d'Avocats
au Barreau de Nice
54 boulevard Victor Hugo
06000 NICE
bosio-evrard@orange.fr
Tél. 04 93 82 97 00

Suivant acte S.S.P en date à LA TRINITE du 17 novembre 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : « **ANVI** »
Forme sociale : **Société à Responsabilité Limitée**
Siège social : 4 Route de Villefranche -Le Syracuse (06340) LA TRINITE
Capital : MILLE EUROS (1.000 €). Il est divisé en 100 parts sociales de 10 €uros chacune.
Apports : en numéraire
Objet : France qu'à l'étranger : La location et l'acquisition de tous immeubles et biens immobiliers, et en particulier la location en meublé professionnelle ou non au moyen d'un bail commercial ou autre, location de logements meublés saisonniers, touristiques ou annuels avec ou sans prestations de services. L'acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à équiper lesbiens immobiliers. Pour réaliser cet objet, la Société peut : créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous locaux, tous objets mobiliers et matériels; participer, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de tous biens immobiliers;-agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales, et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet; -prendre, sous toutes formes, par tous moyens, directement ou indirectement, tous intérêts et participations dans toutes sociétés, groupements ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NICE.
Gérance : Madame BEN SUSSAN Anna, Sophie, de nationalité Française, née le 28 mai 1988 à NICE (06), demeurant sis à CANTARON (06340) 457 Route du Mont Macaron ET Monsieur MERAT Vivien, Jean-François, de nationalité Française, né le 3 juin 1980 à NICE (06), demeurant sis à CANTARON (06340) 457 Route du Mont Macaron
Pour Avis.

1224A149

CEGEXCO 06
GROUPE NOVANCES
EXPERTISE–COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

Suivant acte SSP, en date du 20/11/2023, à Biot a été constituée la société suivante : **Forme :** SAS **Dénomination : FULBRI RIVIERA, Siège :** 11 Chemin Neuf 06410 Biot. **Objet :** La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Holding avec pour missions, sans que cela soit limitatif : - L'acquisition de tous droits sociaux dans toute entreprise; - L'exercice de tous mandats sociaux; - La définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique; - La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables au profit de ses filiales ou sous-filiale,. **Durée :** 99 ans à compter de **l'immatriculation au Rcs** de ANTIBES. **Capital :** 20000 €. **Président :** FULCI Michael, 292, chem. du Valbosquet Résidence Valbosquet villa 33 - 06600 Antibes. **Admission aux assemblées :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions : chaque action donne droit à une voix. **Cession et transmission des actions :** La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

1224N009

Dénomination sociale : **MJC 22**
Forme : **société à responsabilité limitée a associé unique**
Capital social : 1.000 €
Siege social : 11 Bis Rue du Congrès 06000 NICE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DE NICE
Exercice social : 1ER Avril/31 Mars
Objet : En tous lieux : La prise de participations directes ou indirectes de la société, par tous moyens, dans toutes entreprises ou sociétés, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou location-gérance. La détention, la gestion et la cession de tous titres, droits sociaux, procédés, brevets, marques et autres droits de propriété industrielle. L'animation, la gestion, la coordination et le contrôle de toutes sociétés filiales ou autres, toutes activités de conseil, de gestion et de développement d'entreprises, stratégies commerciales, administratives et financières. La fourniture de toutes prestations de services et notamment administratives, juridiques, comptables, financières immobilières ou autres au bénéfice de toutes sociétés filiales ou autres. Toutes activités de marchand de biens et de promotion immobilière. L'acquisition, directement ou indirectement par voie de crédit-bail, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers, et le cas échéant ,la cession de son patrimoine immobilier. Et toutes activités complémentaires ou connexes se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-avant cités. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la pris en location-gérance d tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées ci-dessus, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités, la participation, directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Et plus généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.
Gérant : Thierry MIRABELLO demeurant cedix 412 – 65 Chemin des Mouis 06330 ROQUEFORT LES PINS

1224A060

"SCP VARRAUD - SANTELLI-ESTRANY - BROM"
Avocats
52 Bd Carnot 06400 CANNES
Tél : 04.93.68.00.72
Fax : 04.93.68.97.35

Aux termes d'un acte SSP en date à Cannes du 24/10/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Objet : Restauration, Brasserie, bar, Licence II, IV, salon de thé, Glacier, Traiteur, Café, Vente à emporter. Hôtel meublé, maison meublée, pension de famille, import, export et négoce de tous produits non réglementés. Dénomination : JJ F&B. Siège social :20 rue Rouaze 06400 Cannes. Capital : 5 000 €. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.de Cannes. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'action qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée. Clauses restreignant la libre cession des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Président : Mr Jamal DHAINI demeurant 17 rue Rouaze 06400 Cannes. Directeur Général : Mr Jérôme DHAINI demeurant 7 rue Latour Maubourg, Les Iles d'Or, 06400 Cannes.

1224A059

GFC Expertise Comptable

Suivant acte SSP, en date du 16/11/2023, à LA ROQUETTE SUR SIAGNE a été constituée la société suivante : **Forme :**SAS à associé unique. **Dénomination : ENGINE SERVICE, Siège :** 68 Impasse des Figuiers 06550 La Roquette-sur-Siagne. **Objet :** en France et à l'étranger : Achat, vente, location, importation et exportation de véhicules automobiles et de tous cycles, motocycles, quads neufs ou d'occasion; Achat, vente, location, importation et exportation de bateaux neufs ou d'occasion;Achat, vente, location, importation et exportation d'engins de chantiers neufs ou d'occasion; L'activité d'affrètement de bateaux, location de bateaux avec ou sans skipper, le transport maritime de passagers, l'achat-vente de bateaux, dans le domaine de la navigation de plaisance;Activités de services administratifs, intermédiaire carte grise;Activités de transports de véhicules, motos, bateaux ou marchandises tractées;Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.. **Durée :** 99 ans à compter de **l'immatriculation au Rcs** de CANNES. **Capital :** 1000 €. **Président :** LEVY BEN CHETON Bruno, 68 Impasse des Figuiers 06550 La Roquette-sur-Siagne. **Admission aux assemblées :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions : chaque action donne droit à une voix. **Cession et transmission des actions :** Les cessions ou transmissions des actions détenues par l'associé unique sont libre. La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

1224N007

FIDAL
AVOCATS

Société d'Avocats
455 Promenade des Anglais
Porte de l'Arénas - Entrée B
06200 NICE

Avis est donné de la constitution d'une société en date du 23 novembre 2023 présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **ORDIMILU**
Siège social : 43 Chemin du Cal de Spagnol – 06200 NICE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE
Capital : 1.000 €
Apports en numéraire : 1000 euros.
Objet : La Société a pour objet :
La construction, l'acquisition par tous moyens et sous toutes formes, la gestion, l'aménagement, la rénovation de tous biens immobiliers en vue de leur occupation par les associés et/ou de leur location et la cession éventuelle de ces mêmes biens.
Elle peut faire toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.
Gérance : Monsieur Didier CARAVACA, demeurant 43 Chemin du Cal de Spagnol– 06200 NICE et Madame Ludivine CARAVACA, demeurant 43 Chemin du Cal de Spagnol– 06200 NICE
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

1224A195